

Économies pour les conseils scolaires de l'Ontario

Le troisième trimestre a été bien rempli. Le dossier tarifaire de Toronto Hydro a été au centre nos préoccupations et s'est conclu par une entente qui a surpris tout le monde. La phase 2 du dossier tarifaire d'Enbridge a aussi retenu notre attention et a donné lieu à d'intenses négociations à la fin de septembre. Entre-temps, les experts ont déposé leurs rapports dans le cadre de la première étude sur le coût du capital en 15 ans, et nous nous sommes occupés comme d'habitude de quelques demandes de moindre envergure.

Au total, nous avons obtenu pour les écoles des économies de 6,4 millions de dollars.

La phase 2 du dossier d'Enbridge devrait bientôt prendre fin. Suivra la phase 3, qui portera notamment sur un projet d'harmonisation des tarifs à l'échelle provinciale qui fera des gagnants et des perdants.

De plus, la Commission de l'énergie rendra sa décision sur le coût du capital, et Enbridge déposera son plan de conservation, qui sera vivement contesté.

AFFAIRES COURANTES - GAZ NATUREL

Enbridge Gas - Tarifs de distribution - 2024-2028.

Le montant final des économies obtenues pour les écoles au terme de la phase 1 du dossier tarifaire pluriannuel d'Enbridge devrait être proche de notre estimation préliminaire de 11,6 millions de dollars (M\$), mais les choses continuent de traîner en longueur.

Le gouvernement a fait adopter une loi annulant la décision de la Commission de l'énergie de mettre fin aux subventions pour les nouveaux raccordements. Parallèlement, Enbridge a modifié sa requête en révision de la décision initiale, mais la Commission a déjà rejeté une partie de la requête modifiée. La Commission a accepté les arguments que nous avons présentés avec d'autres intervenants et a conclu que sa décision d'utiliser les méthodes d'amortissement existantes était raisonnable. La question de savoir si Enbridge peut récupérer les dépenses liées à sa fusion avec Union Gas reste en suspens, et la Commission devrait rendre une décision sur ce point au quatrième trimestre.

Nous nous sommes ensuite concentrés sur la phase 2 du dossier, qui porte sur la formule d'ajustement des tarifs et sur un certain nombre d'initiatives particulières à forte valeur monétaire.

À la fin de septembre, les intervenants, dirigés par notre avocat Mark Rubenstein, étaient au milieu d'intenses négociations avec Enbridge. Un accord de règlement devrait être déposé le 1^{er} novembre, et la Commission devrait rendre sa décision d'ici la fin de décembre. Nous présenterons le résultat de ces négociations dans notre prochain rapport.

La phase 3, celle qui pourrait avoir le plus d'impact sur les écoles et les conseils scolaires, a été retardée par les étapes précédentes. Désormais prévue pour le premier trimestre de 2025, elle portera principalement sur deux enjeux importants : les plans d'Enbridge en vue de réduire ses dépenses en d'investissement conformément à la décision rendue à la phase 1, et une proposition de l'entreprise visant à harmoniser ses tarifs dans toute la province à la suite de la fusion d'Enbridge et d'Union Gas. Bien que cette harmonisation soit un processus à somme nulle, certaines écoles y gagneront beaucoup tandis que d'autres y perdront tout autant.

Dans notre rapport du quatrième trimestre, nous devrions être en mesure de présenter les résultats de la phase 2 et, peut-être, de fournir de premières indications sur l'impact éventuel de la phase 3.

Enbridge Gas – Plan de conservation. Voilà 30 ans qu’Enbridge mène des programmes de conservation et d’efficacité énergétique, mais la consommation de gaz n’en continue pas moins d’augmenter. Dans sa décision sur la plus récente demande concernant le plan de conservation (ou de gestion axée sur la demande) d’Enbridge, la Commission de l’énergie s’est rangée à notre avis et a conclu que les résultats de l’entreprise sont insuffisants, compte tenu des dépenses financées par ses clients. La Commission a donc statué que le prochain plan d’Enbridge doit entraîner une réduction de la consommation de gaz s’élevant à au moins 1 % par année, grâce à la conservation et à l’efficacité énergétique.

Avec beaucoup de pleurs et de grincements de dents, Enbridge a retardé le dépôt de son nouveau plan (pour la période de 2026 à 2030), mais elle devrait le soumettre d’ici la fin de l’année. Dans ce plan, elle compte demander à tripler son budget annuel actuel; toutefois, à la fin de la période, la réduction de la consommation de gaz ne s’élèverait même pas à 0,8 %. L’augmentation de la facture des écoles (qu’on ne connaît pas encore) pourrait atteindre 2 M\$ par année.

De plus, bien que la Commission ait exhorté Enbridge à faire preuve d’innovation et de créativité dans son nouveau plan, l’entreprise proposera simplement d’injecter plus d’argent dans des programmes qui sont pour la plupart les mêmes que par le passé.

Nous avons déclaré que cela n’est tout simplement pas suffisant. Le plan qu’Enbridge déposera devrait être très controversé et largement contesté, tant par les groupes environnementaux (pour ses résultats insuffisants) que par les groupes de clients de l’entreprise (pour son coût trop élevé).

Enbridge Gas – Remplacement du gazoduc St. Laurent à Ottawa. Enbridge a déposé une demande concernant le remplacement d’un gazoduc dans la ville d’Ottawa. Elle avait déjà demandé l’approbation du même projet, mais nous avons alors réussi, de concert avec la ville d’Ottawa et Pollution Probe, à convaincre la Commission de l’énergie de ne pas autoriser cette dépense.

La nouvelle demande d’Enbridge inclut une évaluation beaucoup plus complète de l’état du gazoduc existant et de la nécessité du projet. Les interrogatoires par écrit sont maintenant terminés, et une conférence technique est prévue pour la fin décembre; elle sera probablement suivie du dépôt d’arguments écrits. La Commission de l’énergie devrait rendre sa décision au premier trimestre de 2025.

AFFAIRES COURANTES – ÉLECTRICITÉ

Toronto Hydro – Tarifs de distribution – 2025-2029.

Le deuxième plus grand distributeur d’électricité de l’Ontario, Toronto Hydro, demandait l’approbation de nouveaux tarifs qui, sur une période de cinq ans, auraient ajouté 16,1 M\$ à la facture des écoles de Toronto.

Cette affaire a permis de découvrir l’envers de la transition énergétique. Si la consommation de gaz naturel diminue, il faut davantage d’infrastructures de distribution d’électricité. Ce fait, combiné à l’augmentation normale des coûts et à l’inflation plus élevée qui a sévi au cours des dernières années, constituait le fondement de la très importante hausse de tarifs que proposait Toronto Hydro.

Au terme de négociations ardues dirigées par notre avocat Mark Rubenstein, les intervenants et Toronto Hydro sont parvenus à régler presque toutes les questions en litige. L’accord met en balance la nécessité d’investir dans un réseau de distribution en pleine croissance et l’objectif de limiter les coûts pour les clients. La hausse est toujours substantielle, mais bien inférieure à celle qui était proposée. De plus, pour certaines écoles, elle pourrait être en partie compensée par la baisse des coûts du gaz naturel, car les écoles adoptent de plus en plus l’électrification. Cet accord devrait permettre aux écoles d’économiser **environ 6 M\$** sur cinq ans.

Autres distributeurs d’électricité. Les demandes tarifaires de trois petits distributeurs (Centre Wellington Hydro, Essex Powerlines et Festival Hydro) ont aussi fait l’objet de règlements qui permettront aux écoles d’économiser **un total de 360 000 \$**.

AUTRES QUESTIONS

Examen du coût du capital. Le coût du capital se compose du coût de la dette et du rendement des capitaux propres des entreprises de services publics réglementées. Il s'agit essentiellement d'un montant théorique, qui est déterminé par une formule visant à tenir compte des coûts observés sur le marché. La formule a été entièrement revue pour la dernière fois en 2009 et a été ajustée chaque année par la suite, en fonction d'intrants prédéterminés et de données sur le marché.

Le coût du capital et les taxes sur une partie de celui-ci représentent ensemble un cinquième des tarifs moyens des entreprises de services publics réglementées, soit un coût d'environ 60 M\$ par année pour les conseils scolaires. À la lumière des changements survenus récemment sur les marchés financiers (en particulier depuis la COVID), la Commission de l'énergie a entrepris cette année des audiences d'intérêt général sur le coût du capital. Les entreprises de services publics, le personnel de la Commission de l'énergie et les groupes de clients ont déposé des rapports d'experts contradictoires, et de longues audiences ont commencé à la fin du troisième trimestre.

Après que les parties auront déposé leurs arguments écrits, la Commission de l'énergie devrait rendre une décision établissant une formule nouvelle ou révisée au premier trimestre de 2025.

Module de supplément pour investissement. Il arrive que les entreprises de services publics réglementées estiment avoir besoin de tarifs supplémentaires, en plus de leurs tarifs forfaitaires, pour couvrir des augmentations inhabituelles de leur budget d'investissement. Elles peuvent alors faire approuver ce qu'on appelle un « module de supplément pour investissement ». Cette solution n'est pas largement utilisée, mais nous nous sommes parfois opposés à ce qu'elle le soit, tout comme d'autres intervenants.

La Commission de l'énergie vient d'entreprendre une consultation afin de déterminer s'il convient de modifier les règles applicables à ce type de demande. Nous prenons une part active à cette consultation.

Examen du rôle des intervenants. La Commission de l'énergie a présenté au nouveau ministre de l'Énergie et de l'Électrification un rapport sur le système de participation des intervenants, qui propose des moyens de l'améliorer. Ce rapport n'a pas été rendu public, mais nous savons qu'un rapport d'un consultant indépendant remis à la Commission en juillet a conclu que le système en vigueur en Ontario est efficace pour limiter les hausses de tarifs. Cependant, cette question reste à surveiller, car les changements touchant ce type de politique comportent souvent des risques.

Jay Shepherd
Mark Rubenstein
Jane Scott
Au nom de la Coalition de l'énergie des écoles

Vous avez des questions?

Communiquez avec une des personnes suivantes :
Brian McKay (sec@oesc-cseo.org)
Mark Rubenstein (mark@shepherdrubenstein.com)

La Coalition de l'énergie des écoles est inscrite à titre d'intervenant officiel auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario pour représenter les 72 conseils scolaires de l'Ontario. Son rôle est de protéger les intérêts financiers des conseils scolaires lorsque les entreprises qui distribuent du gaz naturel et de l'électricité demandent à la Commission d'approuver des hausses de leurs tarifs.

La Coalition est représentée par l'avocat Jay Shepherd, qui consulte régulièrement le directeur général de la CSEO.

*Le directeur général,
Ted Doherty
Courriel : solutions@oesc-cseo.org*